



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### *Installations classées pour la protection de l'environnement*

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021-I-1007 du 06 août 2021, une consultation du public par voie électronique concernant :

-l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie émis le 21/05/2021 relatif au projet présenté par la société BIOCAMA Industrie en vue de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux calcaires et de dolomies à ARGELLIERS,

est prescrite.

Le dossier soumis à consultation comprend l'avis de la MRAe et le mémoire en réponse de l'exploitant daté du 15 juin 2021.

### **CONSULTATION DES DOCUMENTS**

Pendant toute la durée de la consultation du public par voie électronique, du lundi 06 septembre 2021 à 9 heures au mercredi 6 octobre 2021 à 17 heures, soit 31 jours consécutifs, les documents soumis à consultation seront accessibles et consultables, sous format numérique, sur le site internet des services de l'État à partir du lien internet suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Participation-du-public/Procedures-en-cours>

### **OBSERVATIONS DU PUBLIC :**

Pendant toute la durée de la consultation du public par voie électronique, du lundi 06 septembre 2021 à 9 heures au mercredi 6 octobre 2021 à 17 heures, les observations des personnes intéressées pourront être communiquées en écrivant à l'adresse électronique suivante :

[pref-cpve-biocama@herault.gouv.fr](mailto:pref-cpve-biocama@herault.gouv.fr)

A l'issue de la consultation du public par voie électronique, les services instructeurs de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) procéderont à l'analyse des observations formulées par le public. La DREAL transmettra au préfet de l'Hérault un rapport de synthèse aux fins de rédaction et de signature, par ce dernier, d'un arrêté de régularisation.